

Délibération n° 2024DEL048
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 30/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 19

Présents 14

Votants 17

**Date de convocation
25/10/2024**

**Date d'affichage
25/10/2024**

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 – Regroupement des écoles sur le site Val de Briance – Rénovation des bâtiments

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET donne procuration à Caroline BOURGER

Laure FERNANDES procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN
Nicole BAYLE, Christian RIBOULET

Caroline BOURGER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de LA DETR 2025 auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux de regroupement des écoles sur le site Val de Briance – rénovation des bâtiments.

L'architecte en charge du marché nous propose un avant-projet définitif pour les travaux répartis comme suit :

<u>PROJET</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant subvention demandée</u>
Rénovation du bâtiment de la garderie	129 600 €	20%
Rénovation du bâtiment motricité	79 100 €	
Frais d'études préalables – frais d'ingénieries annexes – frais annexes	6 000 €	
Provisions pour imprévus et révision de prix	19 826.50 €	
Réfection de l'enrobé entrée cours école	10 395.14 €	
Honoraires MO SPIRALE	31 800 €	

Réfection du local à vélo	29 321€	Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Réfection du bureau de direction	5 900 €	Reçu en préfecture le 08/11/2024
TOTAL	311 942,6	Publié le
		ID : 087-218719201-20241108-2024DEL48-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
Déposer un dossier au titre de la DETR 2025 selon les montants prévus dans le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Alexandre PORTHEAULT